

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2017 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 17/01/2017

Présents : Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Frédéric JONESCO, Jean-Claude NEVERS, André PERICO, Erwan QUINIOU.

Absents excusés : Mmes Nathalie GUYENET (A donné pouvoir à M. Jean-Claude NEVERS), Nathalie MARTEL, M. Jacques GIBOZ

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline AURINE

Délibération n°2017-08 : Règlement intérieur de location de la salle communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR sur 9 :

- VOTE les tarifs de location de la salle communale figurant dans le règlement intérieur comme suit :
 - Page 2 => Article 1 § 2 Location aux associations de Montfleur d'intérêt local ou à but humanitaire
 - A l'année pour la partie haute de la salle = 150 €
 - A l'année pour la totalité de la salle = 240 €
 - Page 2 => Article 1 § 3 Location aux associations extérieures
 - A l'année = 180 €
 - Suppression du tarif de la location ponctuelle
 - Page 2 => Article 1 § 4 Location aux habitants de Montfleur = Tarifs inchangés
 - Page 3 => Article 1 § 5 Location aux autres organismes, habitants d'autres communes, ou associations locales déclarées en clubs privés :
 - 100 € la journée/ 200 € le week-end
 - Location aux organismes professionnels ou commerciaux = 350 € par occupation

Délibération n°2017-09 : Adhésion au groupement d'achat d'énergie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR sur 9 :

- AUTORISE la consultation du Sidé sur les conditions d'adhésion au groupement d'achat d'énergie en vue de réaliser des économies sur la consommation communale d'électricité.

Délibération n°2017-10 : Election du représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)

Suite à l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique décidé par le Conseil Communautaire le 15/12/2016, il est demandé à chaque commune d'élire un représentant titulaire ainsi que son suppléant à une commission dénommée CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR sur 9 :

- ELIT M. Michel CHAVANT, délégué titulaire à la CLECT (Suppléante : Mme Jacqueline AURINE)

**Affiché le 31/01/2017 Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Claude NEVERS**